

BURKINA FASO

République Fédérale du Nigeria



**COOPERATION ENTRE LE BURKINA FASO ET
LA REPUBLIQUE FEDERALE DU NIGERIA**

I- PRESENTATION DE LA REPUBLIQUE FÉDÉRALE DU NIGERIA

I-1- Des données générales

Nom officiel :	République Fédérale du Nigéria
Forme de l'Etat :	Fédération composée de 36 Etats
Nature du régime :	Démocratique
Superficie :	923.773 km ²
Capitale :	Abuja
Villes principales :	Lagos, Kano, Ibadan, Benin City, Port Harcourt
Langue (s) officielle (s):	Anglais
Langue (s) courante (s):	Haoussa, Yorouba, Igbo
Monnaie :	Naira
Fête nationale :	1 ^{er} octobre

I-1-1-De l'Exécutif

Le Président, Chef de l'Etat et Commandant en Chef des Forces Armées est Son Excellence Monsieur Muhammadu BUHARI. Il a été investi le 29 Mai 2015 suite à sa brillante élection dans le duel qui l'a opposé au Président sortant, SEM Goodluck Ebele Jonathan. Ancien président et général de l'Armée nigériane, Son Excellence Monsieur Muhammadu BUHARI a la réputation d'un homme intègre respecté pour sa droiture et son engagement dans la lutte contre la corruption et le terrorisme.

Il est membre de ``*All Progressive Congress*`` (APC) qui fut pendant longtemps le principal Parti d'opposition aux régimes successifs des Présidents Olesegun OBASANJO, Musa YAR ADUA et Goodluck Ebele Jonathan de ``*People Democratic Party*`` (PDP).

Le Vice-président du Nigeria : Pr Yemi OSINBAJO.

Le Ministre des Affaires Etrangères: HE Geoffrey ONYEAMA.

I-1-2-Du Législatif

Le système parlementaire au Nigéria est le bicaméralisme. Il y a le Sénat et la Chambre des Représentants. Le Sénat comprend 109 sièges et la

Chambre des Représentants 360. Le Sénat est présidé par l'Honorable Sénateur Bukola SARAHI du Parti au pouvoir (APC) et la Chambre des Représentants par l'Honorable Député A. Yakubu DOGARA, également du Parti APC.

II- COOPERATION BILATERALE

II-1- Historique

La République Fédérale du Nigéria et le Burkina Faso appartiennent au même espace communautaire CEDEAO situé en l'Afrique de l'ouest. Cette proximité explique l'important brassage socioculturel entre les peuples des deux pays.

La République Fédérale du Nigeria et le Burkina Faso ont établi des relations diplomatiques au lendemain des indépendances. Celles-ci se sont rapidement renforcées avec l'ouverture réciproque d'Ambassades résidentes dans les deux capitales, Abuja et Ouagadougou.

Avec la création de la CEDEAO, espace communautaire ouest africain, dont les deux pays sont membres fondateurs, les relations entre les deux pays vont se renforcer d'avantage, notamment à travers des visites officielles au plus haut niveau et les échanges commerciaux.

II-2-Cadre juridique de la coopération entre les deux pays

La coopération entre la République Fédérale du Nigéria et le Burkina Faso est régie par plusieurs Accords dont :

- l'Accord Général de Coopération Economique, Scientifique, Technique et Culturelle entre le Gouvernement du Burkina Faso et le Gouvernement de la République Fédérale du Nigéria, signé à Ouagadougou, le 02 décembre 2010 ;
- l'Accord portant création d'une Commission Mixte de Coopération entre le Gouvernement du Burkina Faso et le Gouvernement de la République Fédérale du Nigéria signé à Ouagadougou, le 02 décembre 2010 ;

- l'Accord bilatéral relatif au transport aérien entre le Gouvernement du Burkina Faso et le Gouvernement de la République Fédérale du Nigéria signé à Ouagadougou, le 02 décembre 2010 ;

II-3-Domains de coopération

Outre les domaines relevant des accords précités, la coopération avec le Nigéria concerne également la promotion des investissements dans le secteur privé à travers le partenariat dans le secteur bancaire entre les banques UBA du Nigéria et BIB du Burkina Faso et le partenariat fibre optique dans le secteur de l'information et de la communication avec Globacom du Nigéria et Gateway du Burkina Faso.

Au niveau militaire, notre coopération s'est intensifiée à partir de 2006 à travers des échanges d'expériences et la formation de hauts cadres du personnel militaire.

II-4-Mécanisme de coopération

Depuis la signature, le 02 décembre 2010, de l'Accord portant création de la Commission Mixte de Coopération entre la République Fédérale du Nigeria et le Burkina Faso, il existe officiellement un mécanisme de coopération qui permet aux experts sectorielles des deux pays de se réunir tous les deux pour examiner et évaluer les projets de coopération existants et adopter les nouveaux qui leur sont soumis.

La session inaugurale de la première des consultations bilatérales a eu lieu les 07 et 08 février 2010 à Abuja.

II-5-Acquis de la coopération

Au titre de la coopération bilatérale, on peut noter les soutiens réciproques aux candidatures des deux pays dans les organisations sous régionales, régionales et internationales dont l'élection du Burkina Faso à la présidence de la Commission de la CEDEAO et celle du Nigeria à la présidence de la BAD; la participation régulière de cinéastes et artisans nigériens au FESPACO et au SIAO; les appuis financiers à la réalisation d'infrastructures au Burkina Faso dont le bitumage de l'Avenue

Babangida à Ouagadougou; les soutiens financiers et matériels lors des inondations du 1er septembre 2009 et la remise de véhicules tout terrain à la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) pour les élections de 2015 au Burkina Faso etc.

III- PERSPECTIVES

Au regard de ce qui précède, la coopération bilatérale entre la République Fédérale du Nigeria et le Burkina Faso demeure faible. Les deux pays gagneraient à redynamiser cette coopération eu égard aux énormes potentialités dont dispose les deux pays.

Compte tenu des potentialités réelles d'opportunités d'échange et de coopération entre la République Fédérale du Nigeria et le Burkina Faso et du fait de l'appartenance des deux pays au même espace communautaire, on peut dire que le niveau actuel de la coopération est en deca des espérances.

Cependant, avec la réalisation progressive de l'intégration ouest africaine sous l'impulsion de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la construction d'un marché commun, les perspectives d'une plus grande coopération entre les deux pays sont nombreuses aussi bien au niveau des secteurs primaire secondaire que tertiaire.

L'entrée en vigueur du TEC et la réduction des obstacles à la libre circulation des personnes et des biens dans l'espace communautaire CEDEAO va faciliter le rapprochement entre les peuples et booster les échanges commerciaux jusque là extravertis.

A cet effet, il est urgent de réactiver la Commission Mixte de Coopération entre les deux pays dont la dernière Session prévue pour se tenir à Abuja en 2015 n'a pas eu lieu du fait de l'actualité politique dans les deux pays.